

Élection présidentielle

Programmes sociaux de François Bayrou, Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, le 22 avril, trois candidats sont assez largement en tête des intentions de vote : Ségolène Royal pour le Parti socialiste, François Bayrou pour l'UDF et Nicolas Sarkozy pour l'UMP. Devant la multiplicité des candidatures à l'Élysée (12 au total), nous avons choisi de ne présenter ici que les programmes sociaux de ces trois « poids lourds » de la présidentielle. Dans un tableau comparatif, nous présentons ci-après leurs propositions telles qu'elles figurent dans leurs documents et sur leurs sites Internet, en les complétant par les nombreuses précisions et mesures nouvelles que les trois candidats ont égrenées tout au long de la campagne. Les programmes accordent tous une place privilégiée à la question de l'emploi, chantier qui reste prioritaire malgré la baisse quasi continue du chômage depuis le mois d'avril 2005. Le pouvoir d'achat, préoccupation grandissante des Français, y figure également en bonne place. À côté des « réformes » du système de santé, des régimes de retraite ou de l'État, passages obligés de tout programme présidentiel, de nouveaux thèmes ont fait leur apparition dans la campagne actuelle, notamment la sécurité sociale professionnelle, même si les candidats n'en retiennent pas tous la même interprétation, ou le contrat de travail unique à droits progressifs. Reste posée la question du financement de ces programmes : les trois candidats sont en effet beaucoup plus prolixes sur les propositions, dont certaines sont fort coûteuses, que sur la façon dont ils pensent les financer. C'est là où le bât blesse. ■

SOURCES

François Bayrou, « Programme d'action », www.bayrou.fr
Ségolène Royal, « Pacte présidentiel », www.desirsdavenir.org
Nicolas Sarkozy, « Mon projet », www.u-m-p.org

CE QU'IL FAUT RETENIR

► **Contrat de travail.** Sarkozy et Bayrou sont l'un et l'autre favorables à la création d'un contrat de travail unique à durée indéterminée, dont les droits croîtraient avec l'ancienneté du salarié. Quant à Royal, elle entend « faire du CDI la règle » et donc supprimer le CNE.

► **Sécurité sociale professionnelle.** Sarkozy souhaite, avec les partenaires sociaux, garantir aux salariés licenciés pour motif économique une indemnisation égale à 90 % du salaire antérieur « pour suivre une formation qualifiante, trouver un nouvel emploi, essayer un nouveau métier ». Royal propose, elle, que toute personne privée d'emploi (et pas les seuls licenciés pour motif économique) bénéficie – pendant un an – d'une rémunération égale à 90 % du dernier salaire net, d'une formation qualifiante et d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi. De son côté, Bayrou attend des partenaires sociaux des propositions sur la « flexi-sécurité », dont un contrat de travail permettant « de conserver un certain nombre des avantages salariaux et de formation, même en cas de départ de l'entreprise ».

► **Pouvoir d'achat.** Sarkozy et Bayrou comptent améliorer le pouvoir d'achat des salariés en leur permettant de travailler davantage, le candidat de l'UMP proposant que les heures supplémentaires soient payées 25 % de plus que les heures normales et exonérées de toute charge sociale et d'impôt, tandis que celui de l'UDF préfère majorer leur paiement de 35 %, tout en déduisant cette prime des cotisations. Royal met la priorité sur les bas salaires, en proposant de relever le smic à 1 500 € brut d'ici 2012.

► **Coût du travail.** Sarkozy souhaite lier les exonérations de charges sociales à la politique salariale des entreprises et propose d'expérimenter la TVA sociale. Une piste retenue par Bayrou, qui veut aussi permettre aux entreprises de créer deux emplois nouveaux sans charges (sauf 10 % pour la retraite). Royal entend, elle, moduler allègements de charges et aides publiques en fonction des conditions d'emploi des salariés.

► **Démocratie sociale.** Les trois candidats préconisent une réforme de la représentativité syndicale, pour la fonder sur l'élection. Sarkozy compte aussi instituer la liberté de présentation au premier tour des élections des CE/DP et imposer un vote secret dans les huit jours suivant le déclenchement d'une grève. Bayrou propose d'inscrire dans la Constitution l'obligation de consulter les partenaires sociaux avant toute réforme du droit du travail. Pour promouvoir un syndicalisme de masse, Royal veut instaurer un crédit d'impôt sur les cotisations syndicales.

► **Emplois aidés.** Alors que Sarkozy ne propose pas de mesure nouvelle en la matière, Bayrou préconise d'expérimenter un « contrat première expérience professionnelle » pour les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification et Royal entend ouvrir 500 000 emplois tremplins, dont un « contrat première chance pour l'emploi » pour les jeunes sans qualification embauchés par les entreprises commerciales et artisanales n'excédant pas cinq salariés.

► **Formation.** Sarkozy et Bayrou comptent instituer un compte épargne formation et Royal instaurer un droit à la formation inversement proportionnel à la durée des études.

► **Retraites.** Sarkozy propose de revaloriser les petites retraites, grâce aux économies obtenues par une réforme des régimes spéciaux. Une réforme souhaitée aussi par Bayrou, qui l'intégrerait dans un dispositif de retraite par points. De son côté, Royal, pour qui « améliorer les petites retraites est la priorité de la réforme des retraites », ne s'attaque pas de front aux régimes spéciaux, renvoyant la question de leur financement à la négociation avec les partenaires sociaux.

► **Santé.** Sarkozy veut limiter les dépenses maladie en luttant contre les fraudes et gaspillages et en créant une franchise des patients sur les actes médicaux. Royal mise sur la prévention avec la mise en œuvre d'une carte santé pour les jeunes de 16 à 25 ans ouvrant droit à une consultation gratuite par semestre et la contraception gratuite pour les femmes de moins de 25 ans. Elle et Bayrou jugent nécessaire de régionaliser le pilotage du système de santé.

DROIT DU TRAVAIL			
	François Bayrou UDF	Ségolène Royal PS	Nicolas Sarkozy UMP
CONTRAT DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un CDI universel à droits progressifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le CNE pour faire du CDI la règle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un contrat de travail unique à durée indéterminée et à droits progressifs. • Créer une possibilité de rupture du contrat par consentement mutuel permettant au salarié de toucher des indemnités chômage.
DURÉE DU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • Majorer de 35 % le paiement des heures supplémentaires (entre 35 et 39 heures) et déduire cette prime des cotisations sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des négociations « pour déterminer comment consolider » l'acquis que constituent les 35 heures et réduire ses effets négatifs pour les ouvriers et employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunérer les heures supplémentaires au même taux (25 %), que l'entreprise ait plus ou moins de 20 salariés. • Exonérer toutes les heures supplémentaires de toute charge sociale et fiscale. • Remettre à plat les 35 heures dans le secteur public « pour que ceux qui veulent travailler plus aient le droit de le faire ».
SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une puissante incitation fiscale pour l'intéressement. • Pénaliser financièrement les entreprises qui se rendent coupables de discrimination salariale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relever le smic à 1500 € brut d'ici 2012. • Organiser, dès l'été 2007 puis chaque année, une conférence nationale sur les salaires, les revenus et la croissance réunissant les partenaires sociaux. • Élaborer une charte pour l'égalité d'accès et l'égalité de traitement, ouverte à l'adhésion des entreprises et des services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir dès juin 2007, une conférence avec les partenaires sociaux pour que l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes soit totale d'ici 2010. Sanctionner financièrement et pénalement les entreprises qui ne se seront pas alignées. • Rendre obligatoire l'approbation de la rémunération des dirigeants des grands groupes cotés par l'AG des actionnaires.
FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un compte épargne formation, ouvert à tout moment, offrant jusqu'à 12 mois de temps disponible pour la réalisation d'un projet professionnel, sans perte de salaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un droit à la formation et à la reconversion inversement proportionnel à la durée des études. • Mettre en œuvre de façon systématique une démarche de validation des acquis de l'expérience pour favoriser le retour à l'emploi des salariés menacés de licenciement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un compte épargne formation individuel, crédité au départ d'un certain nombre d'années puis rechargeable et transférable, permettant d'entreprendre une formation qualifiante tout au long de la vie professionnelle.

RÉFORME DE L'ÉTAT

François **Bayrou** veut rénover le Conseil économique et social pour en « faire un vrai lieu de débat et de propositions de la société civile ». Il entend définir un service minimum garanti dans les transports publics en associant la loi et la négociation dans les entreprises.
Nicolas **Sarkozy** prévoit aussi d'instaurer un service minimum dans les services publics, par « une loi dès l'été 2007 ». Il souhaite ne pas rem-

placer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la moitié des économies ainsi réalisées étant redistribuée aux agents.
Ségolène **Royal** rejette au contraire toute réduction massive des effectifs de la Fonction publique, mais juge incontournable la maîtrise des dépenses publiques. Sans fixer d'objectifs chiffrés, elle évoque une suppression des doublons et des procédures inutiles.

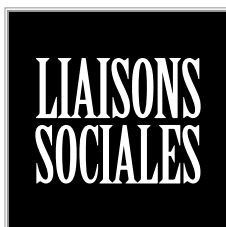
DROIT DU TRAVAIL (suite)			
	François Bayrou UDF	Ségolène Royal PS	Nicolas Sarkozy UMP
DIALOGUE SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire dans la Constitution l'obligation de consulter les partenaires sociaux avant toute modification importante du droit du travail. • Généraliser le principe de l'accord majoritaire pour la validation des accords collectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la négociation collective à tous les niveaux et sur tous les thèmes (conditions de travail, temps partiel subi, etc.). • Généraliser le principe de l'accord majoritaire pour la validation des accords collectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les domaines respectifs du législateur et des partenaires sociaux. • Imposer un vote à bulletin secret dans les huit jours du déclenchement d'une grève dans une entreprise, une administration ou une université.
DROIT SYNDICAL	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux partenaires sociaux d'établir de nouvelles règles de représentativité. En l'absence d'accord, une loi pourrait fonder la représentativité sur l'élection, mais en tenant compte de critères complémentaires (nombre d'adhérents, présence géographique, etc.). • Assurer la transparence du financement de la vie syndicale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonder la représentativité sur l'élection. • Assurer un financement public transparent du syndicalisme. • Accorder un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales. • Instituer une information systématique sur le droit syndical et les modalités d'adhésion lors de la signature du contrat de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonder la représentativité sur l'élection. • Permettre à tous les syndicats légalement constitués de se présenter au 1^{er} tour des élections professionnelles.
JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer, pour tous les jeunes, un service civique et humanitaire de six mois. • Expérimenter un « contrat première expérience professionnelle » pour les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un service civique obligatoire. • Créer un droit au premier emploi « pour qu'aucun jeune ne reste au chômage au-delà de six mois sans avoir accès à une formation, un emploi aidé ou un tutorat rémunérés ». • Créer un « contrat première chance pour l'emploi » pour les jeunes sans qualification embauchés dans les entreprises commerciales et artisanales n'excédant pas cinq salariés. Les pouvoirs publics prendraient en charge la totalité des salaires et des charges pendant un an, l'entreprise s'engageant à recruter le jeune s'il a donné satisfaction. Cette mesure comme la précédente entrerait dans le cadre des emplois tremplins dont la candidate veut porter le nombre à 500 000. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service civique de six mois. • Défisicaliser le travail étudiant.

PROTECTION SOCIALE			
	François Bayrou UDF	Ségolène Royal PS	Nicolas Sarkozy UMP
CHARGES SOCIALES	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à toutes les entreprises de créer deux emplois nouveaux en CDI sans charges pendant cinq ans (sauf 10 % pour les retraites). • Concentrer les allègements de charges sur les PME et sur les salaires en dessous de 1,3 smic. • À moyen terme, transférer les charges sociales vers d'autres bases que le travail. Parmi les pistes possibles : cotisation sur la valeur ajoutée et TVA sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionner les aides publiques aux entreprises à l'engagement de ne pas licencier quand l'entreprise dégage des profits substantiels et obtenir le remboursement en cas de délocalisation. • Moduler les exonérations de cotisations sociales en fonction de la nature des contrats de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionner le maintien des exonérations de charges à la hausse des salaires et à la revalorisation des grilles de rémunérations fixées par les conventions collectives. • Expérimenter la TVA sociale « dans un ou deux secteurs de l'économie ».
RETRAITE	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier avec les partenaires sociaux une réforme des retraites qui inclut les régimes spéciaux, puis la soumettre à référendum. • Instaurer une retraite universelle par points, où le montant de la pension augmente avec le temps de cotisation. • Prendre en compte la pénibilité du travail. • Revaloriser le minimum vieillesse et les petites retraites avec l'objectif de 90 % du smic en cinq ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser immédiatement de 5 % les retraites inférieures ou égales au smic. • Ouvrir avec les partenaires sociaux une large négociation portant notamment sur la fixation d'un minimum de pension garantie s'approchant du smic, la revalorisation des petites retraites, la prise en compte du travail pénible et des charges de famille, l'augmentation de l'emploi des seniors, le mode de financement des régimes spéciaux et la remise à niveau du Fonds de réserve des retraites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le droit à la retraite à 60 ans, tout en permettant de « travailler plus pour gagner plus ». • Favoriser plus largement le cumul emploi-retraite. • Ouvrir des négociations pour réformer les régimes spéciaux en 2008. • Prendre en compte intégralement le temps passé à l'éducation des enfants pour le calcul des retraites. • Revaloriser les petites retraites, en particulier le minimum vieillesse et le taux des pensions de réversion.
CHÔMAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux partenaires sociaux des propositions précises sur la « flexi-sécurité », à l'instar d'un contrat de travail « qui permettrait de conserver un certain nombre des avantages salariaux et de formation qui sont ceux du contrat en pleine activité, même en cas de départ de l'entreprise » 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à chaque personne privée d'emploi de se voir proposer par les pouvoirs publics une rémunération pendant un an égale à 90 % du dernier salaire net perçu, une formation qualifiante et une aide personnalisée à la recherche d'emploi, cette prestation étant assurée par le service public de l'emploi. • Confier aux régions la gestion du service public de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser les allocations chômage (90 % du salaire antérieur pour les salariés licenciés pour motif économique). • Interdire aux chômeurs de refuser plus de deux offres d'emplois sans justification. • Supprimer la dispense de recherche d'emploi pour les seniors. • Créer un service public unifié de l'emploi, né de la réunion de l'ANPE, de l'Unedic et des Maisons de l'emploi. • Revaloriser la prime pour l'emploi et la concentrer sur des publics prioritaires.
ASSURANCE MALADIE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aucune mesure spécifique.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression du forfait de 1 € sur les actes médicaux. • Mettre en place une carte santé pour les jeunes de 16 à 25 ans ouvrant droit à une consultation gratuite par semestre. • Contraception gratuite pour les femmes de moins de 25 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une franchise « de quelques euros » sur les actes médicaux, dont le montant annuel serait plafonné, et qui ne serait pas remboursable par les assurances complémentaires • Porter le remboursement des soins dentaires et optiques jusqu'à 50 %.

PROTECTION SOCIALE (suite)

	François Bayrou UDF	Ségolène Royal PS	Nicolas Sarkozy UMP
PILOTAGE DU SYSTÈME DE SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des agences régionales de santé, dont la compétence serait étendue à la médecine de ville et à la prévention ainsi qu'à la formation des professionnels de santé, et qui répartiraient les crédits en fonction des besoins sanitaires des régions. • Créer un conseil régional de santé, où se retrouveraient tous les acteurs de la santé dont les patients, qui aurait pour mission de veiller à l'adéquation entre l'offre et les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des agences régionales de santé pour organiser et distribuer les crédits selon les besoins des populations concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Confier le pilotage du système de santé à des structures régionales regroupant les différents organismes existants (agences régionales de l'hospitalisation, directions régionales et départementales d'affaires sanitaires et sociales, Urcam, etc.), sous l'autorité d'une agence régionale de santé.
COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer la CMU en aide personnalisée à la santé, proportionnelle aux revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer le droit à la CMU et sanctionner le refus de soins pratiqué par certains médecins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un suivi renforcé des parcours de soins des bénéficiaires de la CMU.
MINIMA SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Unifier les minima sociaux en une allocation universelle par points, temporairement conciliable avec un salaire de manière dégressive. • Proposer à tout titulaire d'un minima social une activité rémunérée dans une collectivité ou une association. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un revenu de solidarité active permettant à tout bénéficiaire de minima social d'améliorer d'un tiers ses ressources en cas d'un travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à ceux qui ont un minima social et qui reprennent un emploi de cumuler ce minima social et cet emploi pendant deux ans. • Imposer à tout bénéficiaire d'un minima social de participer à une formation ou une activité d'intérêt général.
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux parents de fractionner le congé parental pour qu'ils puissent consacrer du temps à leur enfant à tout moment de sa scolarité, jusqu'à 16 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler l'allocation de rentrée scolaire, qui serait versée en deux fois. • Augmenter les allocations logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuer des allocations familiales dès le premier enfant. • Mettre sous tutelle les allocations familiales quand « les parents faillissent à leur mission ». • Allouer des droits sociaux et des droits à la retraite à ceux qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants. • Mettre en place une allocation unique à la garde d'enfants de moins de trois ans. • Rendre opposable le droit à la garde d'enfants de moins de trois ans.
DÉPENDANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des contrats « prévention-dépendance » entre le patient et son médecin traitant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une cinquième branche de la Sécurité sociale pour « prendre en charge les questions du grand âge et de la dépendance ». • Augmenter le nombre de places dans les structures d'accueil pour les personnes âgées, renforcer la formation du personnel et sa qualification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une cinquième branche de la Sécurité sociale pour prendre en charge la dépendance. • Créer un « congé de solidarité familiale » rémunéré permettant de s'occuper d'un proche en fin de vie.

PROTECTION SOCIALE (suite)			
	François Bayrou UDF	Ségolène Royal PS	Nicolas Sarkozy UMP
HANDICAP	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une allocation universelle par points, cumulable et dégressive avec le retour à l'emploi.• Réévaluer progressivement l'allocation adulte handicapé (AAH) pour les personnes ne pouvant pas travailler, afin d'atteindre le montant du smic.• Augmenter le nombre de places en établissements spécialisés.	<ul style="list-style-type: none">• Revaloriser immédiatement de 5 % les allocations aux personnes handicapées.• Étendre le bénéfice de l'AAH à certaines maladies évolutives à diagnostic incertain.	<ul style="list-style-type: none">• Revaloriser l'AAH de 25 %.• Allouer des droits sociaux et des droits à la retraite à ceux qui s'occupent d'une personne handicapée.



Liaisons sociales propose un service « Documentation » à ses lecteurs

Vous pouvez disposer de l'intégralité des documents cités dans nos publications :
- **documents officiels** (lois, décrets, arrêtés, circulaires...)
- **accords d'entreprise ou de branche...**
Il vous suffit de nous retourner le bon de commande ci-dessous en mentionnant les textes que vous souhaitez recevoir.



Bon de commande de documentation

A retourner à Liaisons sociales - Service Lecteurs

par courrier, au : 1, rue Eugène et Armand Peugeot – Case postale 704 - 92856 Rueil-Malmaison Cedex
par télécopie pour service urgent, au : 01 76 73 48 86 ou par mail à : lecteurs@liaisons-sociales.com

Je désire commander les documents suivants :

Document _____

Date _____

Date et référence du bulletin de Liaisons sociales _____

Document _____

Date _____

Date et référence du bulletin de Liaisons sociales _____

J'accepte de régler le montant au prix unitaire suivant (TTC) :

• 15 € pour tout document
inférieur à 10 pages

• 25 € pour tout document
contenant 11 à 50 pages

• 45 € pour tout document
supérieur à 50 pages

• 25 € pour envoi de document
par mail, quand le format
le permet

Je souhaite recevoir les documents par télécopie courrier mail @ _____

Nom _____ Prénom _____

Société _____ N° d'abonné _____

Adresse _____

Code Postal | | | | | Ville _____

Téléphone _____ Télécopie _____

Secteur d'activité _____ Fonction _____

« En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations demandées dans votre bon de commande sont nécessaires à son traitement. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès du service Lecteurs ».

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Liaisons sociales.

Je réglerai plus tard à réception de la facture.